

Ministère
de l'Agriculture et du Commerce.

Durée : Quinze ans.
N° 141,089

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1^e Le brevet qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement d'obtenue des années de la durée de son brevet (1);

2^e Le brevet qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3^e Le brevet qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.....

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

titre

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 10 février 1881, à 11 heures 45 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de Rhône et constatant le dépôt fait par le sieur

Saint Paul

d'une demande de brevet d'invention de Quinze années, pour une machine à additiorneuse.

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au sieur *Saint Paul* (M. Adrien, 2^{me} Sachet n° 3^o Lyon, Rhône)

sans examen préalable, à des risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de Quinze années, qui ont commencé à courir le 10 février 1881, pour cette machine à additiorneuse.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au sieur *Saint Paul* pour l'ui servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description et un des doubles du dessin déposés à l'appui de la demande.

Paris, le trente-mai mil huit cent quatre-vingt-

Pour le Ministre et par délégation:

Le Directeur du Commerce intérieur,

Peranç

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

- AA Porte destiné à porter toutes les parties de détail de la machine à déchirer
 BB Sont des lames à tête elles sont au nombre de neuf et leur de longueurs différentes, elles ont la différence dans une unité de longueur en plétot sur module
 C porte tache qui est composé de neuf boutilles pour recevoir, neuf taches BB
 DD Sont deux chainettes liées par un bout du porte tache C elles sont d'égale longueur
 EE Sont deux gougeons ou sont liés à l'autre bout les chainettes DD
 FF Baudrins qui sont liés par un bout au gougeons EE et par l'autre bout au bout C il dont au nombre de deux d'égale force et d'égale longueur
 GG Sont deux roues qui portent une camlure chacune de la longueur et de la profondeur deux centimètres, ces camlures sont traversées par les gougeons EE ou sont attachées les deux chainettes et les deux baudrins le sont sur deux gougeons qui supportent la marche du mecanisme en formant deux points d'appui contre le montant A du bati et les chainettes et les baudrins reposent dans les camlures des roues BB

ii Sont deux cliques et leurs deux boutons que sont placés sur les côtés intérieurs des roues BB
 j est un cylindre composé de deux tiges de rotot, l'une tige d'engranage fixe sur le cylindre même ainsi qu'une camlure creuse sur le cylindre de deux milimètres, l'autre le cylindre a une tige qui fait corps et qui est imbriquée avec le cylindre, sur la table du dit cylindre il y a une grande quantité de numéros depuis zéro jusqu'à trois cents environ ces numéros sont écrits en ligne spirale sur le cylindre même, et ces lignes spirales sont distancées de deux centimètres de l'une à l'autre, et il faut qu'il y ait le même nombre de numéros au peu tour sur plus tot à la circonference du cylindre, qu'il y a de dents aux tiges de rotot que sont embrassées au cylindre parce que les tiges du cylindre avec les deux boutons de rotot marchent ensemble et il faut qu'il y ait un accord parfait. Rendue par la justesse du cylindre, des chiffres, et des dents des tiges de rotot.

K est un fil de fer de la taille d'une brosse d'un milimètre, ce fil de fer est attaché et placé dans la camlure creuse sur le cylindre, ce fil de fer est porté à l'un des deux bouts un petit boudin qui est lié lui-même à la tige de rotot du bati et l'autre bout du fil de fer est lié aussi au bati A cette disposition est pris ainsi pour que le cylindre puisse tourner dans son assiette dans la marche et le dit fil de fer doit entourer dans la camlure et se rentrer assez fort pour qu'il ne puisse tourner qu'avec une certaine force d'impulsion, qui est produite par les tiges de rotot, ce fil de fer est d'une très grande utilité et assure la régularité la marche du dit cylindre, qui est et alternatif, il est certain que le système ne vaudrait rien et il serait impraticable ou il faudrait le remplacer par d'autres cliques qui tournerait avec les tiges de rotot, mais j'ai trouué qu'il était mieux d'employer le fil de fer.

Q est une vis sans fin qui porte une tige à denture pointue, en forme d'étoile. Cette tige, englobée avec l'engranage qui est pris sur la table du cylindre J. Cette tige de la vis sans fin, doit avoir le même nombre de dents que l'engranage, pour faire le cylindre ainsi qu'elle fasse la même quantité de tours. Cette vis tourne sur elle même pour un effet formé par

Deux visées fixes sur le bout de droite de la vis et ces deux visées empêtent l'échappement 3
de la Grenouille de droite du mécanisme. Place au batteur. Ce batteur oblige la vis à tourner
sur elle-même.

L aiguille qui suit les chiffres et qui les indique dans le cylindre avec la pointe et qui
marche de droite à gauche horizontalement et alternativement par le fil de la vis sans
fin, avec lequel elle engaine par un grain qui fait saillie à qui s'introduit dans le fil
de la vis.

M est une traverse qui relie les roues C.C. Cette traverse est soulevée avec dites roues et elle
est en deux parties reliées par la moitié avec deux vis afin que les deux roues puissent dégager,
et des filtres sur l'axe du cylindre pour être entraînées ensemble sur le même axe afin de
fonctionner alternativement et rotativement ensemble.

N table sur laquelle viennent se reposer les touches B quand elles fonctionnent et qui
sont sorties de régulateurs.

P axe du cylindre sur lequel sont reliées les roues C.C.

QQ Grenouille de la vis sans fin.

RR Grenouille du cylindre.

SS Chiffres qui sont fixés au poste touche C qui lui empêche le balancement dans les
coulisses T.T.

T.T. Coulisses dans lesquelles glisse le poste touche verticalement et alternativement
Présumé sur la machine additionnelle

Cette machine fonctionne par la pression du doigt, l'opérateur abaisse la touche qui
porte le numéro qu'il veut produire jusqu'à la table N sur laquelle viennent se
reposer les touches qui sont de régulateurs et de point d'appui à la touche mise en jeu ce
mouvement est alternatif vertical et oscillant, et le poste touche C suit les mêmes
mouvements par l'effet de la frottement de la tête des touches qui l'entraîne avec elles
et le poste touche étant lié par les chaînettes DD broit et communique les mêmes

movements aux roues C.C. pour lesquelles il communique aux roues de rotors et au cylindre un
mouvement rotatif et alternatif, et le cylindre à communiquer par son engrangage un mouvement
rotatif et alternatif, à la vis sans fin RR et la vis sans fin communiquant par la
rotation et son fil et un mouvement horizontal de droite à gauche à l'aiguille ce
mouvement est aussi alternatif, et par ce mouvement la dite aiguille indique les chiffres qui
sont tracés en spirale sur le cylindre et elle les suit dans leur marche spirale avec la
pointe qui traîne sur le cylindre et quand la première colonne du liste est additionnée
l'opérateur porte les unités trouvées dans la colonne additionnée sous la colonne des
unités de son liste de compte, et change alors l'aiguille que est mobile de place, il la
porte dans celle qui de trouve à droite sur le cylindre et il porte aussi les dizaines
de centimes sur le cylindre, qui il a trouvé dans l'addition de la colonne et ainsi
Pointe de l'aiguille mobile et il additionne la seconde colonne et ainsi de suite.

Cette machine additionnelle est de la plus grande utilité pour les
comptables à cause de sa grande précision et de sa commodité elle.

meilleur qu'un travail manuel que n'influe pas sur le moral on peut travailler
sans prendre de repos toute la journée

Adrien J. Paul

Promator

Mme Suchot N° 3 à Lyon 2^{me} du Rhône.

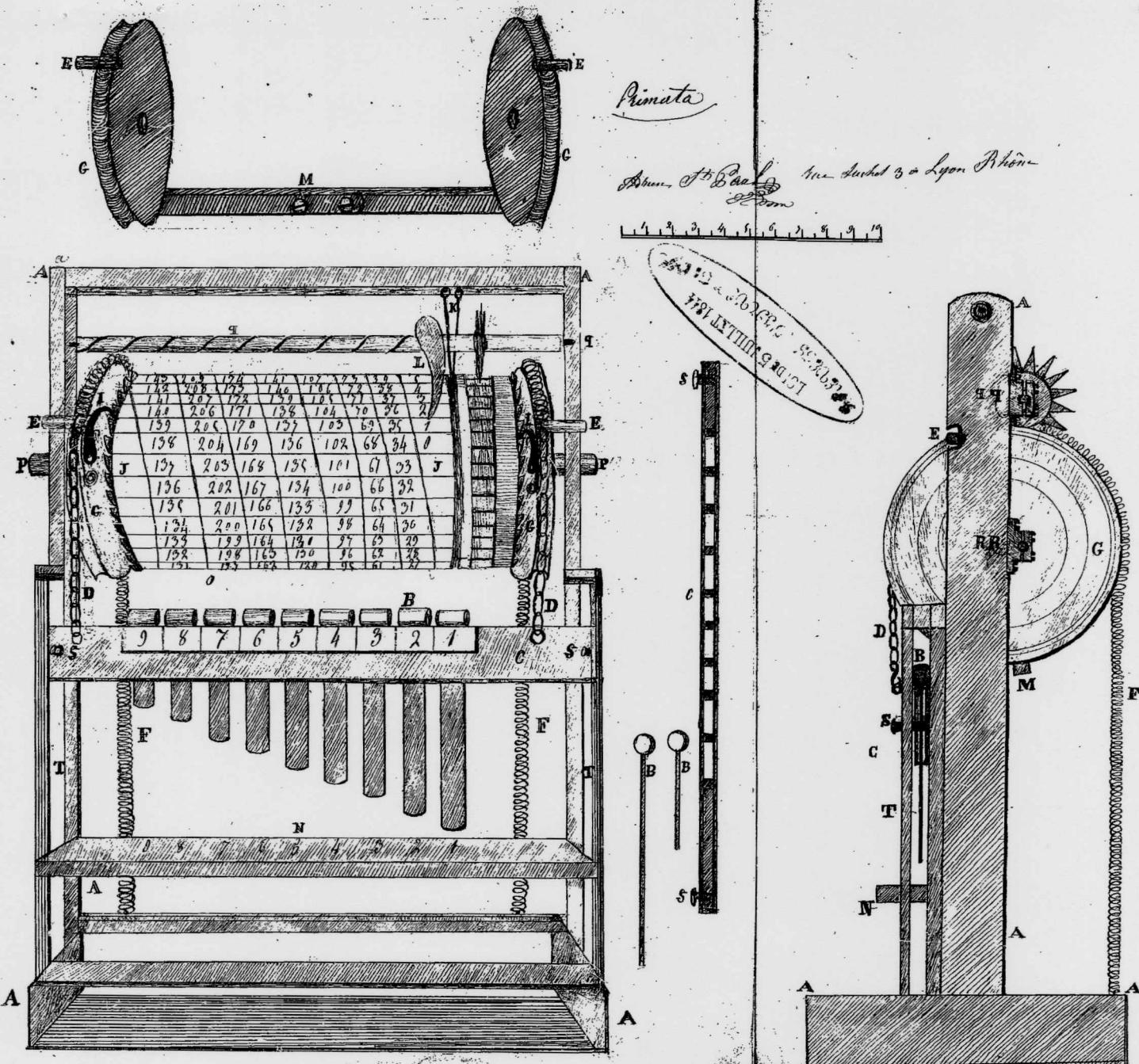
Vapeur breveté au Brevet de Paris le 10 Février 1881

par l'ieur Saint Paul
Paris, le 10 Mars 1881
Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce
Pour le Ministère et par dérogation:
Directeur du Commerce Intérieur

Marcel

Un rôle et deux
lignes formant un
total de quatre -
vingt deux lignes
qui reviennent continuellement
ensemble huit ans.
Les mots sont

F



6



Vapour des armes au
port de Lorient au
port le 10 février 1801
par la ville de Saint Malo
à la ville de Lorient 1801
Ministère de l'Agriculture et du Commerce
Pour le Ministre et par délibération:
Directeur du Commerce Intérieur

— — — — —

3